



AG 20-03-2010 Document 9 organisation de nouvelles compétitions féminines

Après 4 réunions du travail regroupant les clubs féminins de nationale et de régionale, il a été proposé de relancer le basket féminin par un grand projet comportant différentes facettes. L'ambition première est

Améliorer l'existant => Distinguer Projet AWBB masculin et un projet AWBB féminin

- o **Améliorer la formation des jeunes filles**
- o **Rendre l'équipe nationale senior plus performante**
- o **Augmenter le nombre de jeunes belges disponibles pour le haut niveau**
- o **Aider les clubs qui désirent collaborer à ce projet**

A coté des compétitions statutaires actuellement organisées en application de l'article PC 56, le conseil d'administration propose la création de 2 ligues espoirs appelées à disputer 2 nouvelles compétitions, compte tenu de la disparité des compétitions régionales et provinciales.

L'idée majeure est de regrouper dans le cadre de ces nouvelles compétitions les meilleurs espoirs en dérogeant aux normes statutaires relatives à l'âge.

1.1. Création de 2 ligues espoirs pour 2010-2011 :

Ligue espoirs 2 : filles nées en 94 95 96 97 (juniores, cadettes, minimes, pupilles)

Ligue espoirs 1 : filles nées en 91 92 93 94 95 (juniores, cadettes, minimes, pupilles)

Ces séries seraient sportivement utiles et « viables » à condition de créer :

Une série de pupilles régionales : 97-98

Une série de pupilles interprovinciales : 97-98 – provinces de Bxl-Bbt, Nam, Lux

L'idée conduisant à la création de ces séries est d'augmenter le niveau de compétitivité des séries les meilleures, tout en réduisant l'écart entre ces séries et les séries existantes et entre les différentes catégories d'âge.

1.3. Formule de compétition :

1. Phase classique avec formule de matches aller-retour (calendrier annuel établi sur les périodes scolaires et les programmes des sélections)
2. prolongations en cas d'égalité
3. Coupe à mi parcours (cf. coupe du Roi ou de la Reine en Espagne ou tournoi des As en France : càd 1c8, 2c7, 3c6, 4c5 ...)
4. championnat terminé par des playoffs, formule à déterminer

1.4. Double affiliation

Affiliation possible sous 2 matricules en même temps avec le statut « joueur »

Double affiliation qui s'ajouterait aux possibilités actuellement existant pour les clubs de D1.

Objectif : permettre à chacune de nos jeunes filles de trouver le meilleur compromis sportif, humain, familial, social, scolaire qui lui permet de s'entraîner et de jouer au plus haut niveau

PRINCIPES

- Participation aux compétitions de 3 équipes maximum sur la saison (deux équipes dans son club d'origine + une équipe de ligue)
- Un ordre de priorité est fixé entre les équipes lors de la demande de double affiliation
- 2 matches maximum par WE
- 3 matches maximum par semaine
- La double affiliation est interdite entre 2 équipes du même niveau.

CRITERES

Pour entrer dans les conditions de double affiliation, la joueuse doit :

- rentrer une demande de statut d'espoir sportif ou de sportive de haut niveau pour le 15 juin et acceptée par la direction technique AWBB pour le 30 juin

La recevabilité de la demande est faite par la DT AWBB et n'est en rien conditionnée par la décision de la commission 14 de l'ADEPS.

- Respecter le programme établi lors de sa demande de statut d'espoir sportif
- Etre sélectionnable et disponible pour les sélections AWBB et/ou BNT.
- Etre en âge de jouer dans la ligue espoir (- de 20 ans)

VOTES DE L'ASSEMBLEE

- 1. Double affiliation pour les clubs participant aux championnats ligue 1 ou 2**
- 2. organisation d'une compétition régionale pupilles 2010- 2011 (année 97- 98)**
- 3. organisation d'une compétition interprovinciale 2010 - 2011 (année 97 -98)**